

### 1/ La CC2V recherche son conseiller numérique

Il aura pour mission de créer et animer des ateliers numériques pour initier et former au numérique les résidents, entreprises et personnels des mairies de la CC2V.

Si vous êtes intéressé(e), déposez votre candidature sur la plateforme du mouvement national des conseillers numériques France Services : <https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/aide-candidat>

Pour plus d'info sur le poste : [deveco@cc2v91.fr](mailto:deveco@cc2v91.fr)

Voici quelques informations utiles sur les mesures de soutien en place :

### 2/ Visioconférence pour les entreprises de la CC2V, en partenariat avec le R2V et la Région Ile-de-France, le 17 mai de 17h à 18h

La Région vous présentera en visioconférence les différentes aides qui visent à soutenir les entreprises en difficultés et leur permettre de rebondir sur la crise, dont les aides TP Up Relance, PM Up Relance et Innov Up Relance, le chèque numérique, le prêt Rebond, le service Assist'Entreprises, etc.

Je vous remercie par avance de confirmer votre participation à [deveco@cc2v91.fr](mailto:deveco@cc2v91.fr) / 01 82 93 00 15.

### 3/ Accompagnement gratuit d'un conseiller numérique de la CCI Essonne au développement du numérique

Vous avez besoin d'être conseillé(e) ou accompagné(e) pour améliorer votre communication digitale ?

Prenez contact avec la CC2V ([deveco@cc2v91.fr](mailto:deveco@cc2v91.fr)) pour bénéficier d'un accompagnement gratuit qui prendra la forme d'un diagnostic et plan d'actions sur une demi-journée, dans votre local d'activité ou à distance.

### 4/ Votre entreprise rencontre des difficultés ? Différentes possibilités vous sont proposées pour être accompagné.e

- Nouveau : deux conseillers pour entreprises en difficultés à la CCI

Marie Perse

Conseiller Entreprises en difficulté TPE/PME

07 64 10 96 50 / [mperse@essonne.cci.fr](mailto:mperse@essonne.cci.fr)

**Gilles Hamond**

Conseiller Commerces en difficulté

07 64 86 94 96 / [ghamond@essonne.cci.fr](mailto:ghamond@essonne.cci.fr)

- **Entretiens gratuits par le CIP 91 (centre de prévention des entreprises en difficultés)**

L'objectif du CIP 91, à travers son dispositif phare – l'Entretien du Jeudi – est d'offrir à tout dirigeant qui en fait la demande un entretien :

- individuel ou avec un/une accompagnant(e) si vous le souhaitez, ou vos conseils habituels
- à caractère confidentiel, anonyme et gratuit (votre nom et vos coordonnées ne sont pas enregistrés)
- mené par un trio d'experts : un expert-comptable ou un commissaire aux comptes, un avocat, un ancien juge du Tribunal de commerce et parfois un conseiller CCI et CMA
- qui dure entre 30 et 60 minutes selon vos besoins et vos questions

Durant cet Entretien du Jeudi, le dirigeant peut évoquer toutes ses difficultés et trouver les solutions les plus adaptées. Cela peut aussi être l'occasion d'anticiper certaines difficultés ou de rebondir. Le CIP 91 permet aux chefs d'entreprise de parler de ses problématiques sans tabou, sans être jugé, sans conservation ni divulgation des informations échangées.

Les Entretiens du Jeudi sont ouverts au chef d'entreprise, association, professionnel libéral, agriculteur, ...

*Pour prendre RDV : 01 60 86 70 00 / [contact@cip91.fr](mailto:contact@cip91.fr).*

- **La Médiation du crédit**

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel proposé par l'Etat pour aider toutes les entreprises qui rencontrent des difficultés de financement ou d'assurance-crédit. Vous pouvez bénéficier de l'appui de votre CCI qui, en tant que tiers de confiance de la médiation, vous accompagne pour saisir le médiateur du crédit.

Pour plus d'info : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

- **Le CODEFI 91**

L'aide aux entreprises en difficultés du CODEFI (Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises) a pour but de mettre en œuvre des mesures industrielles, sociales et financières pour assurer le redressement des entreprises, le maintien des emplois et leur contribution au développement économique.

L'aide peut prendre la forme :

- de démarches conciliatoires auprès de certains organismes publics ou parapublics pour l'accélération du règlement de certaines créances (ex : TVA),
- d'obtention de délais pour les dettes fiscales ou sociales par la transmission des demandes à la Commission des Chefs de Services financiers et des représentants des Organismes de Sécurité Sociale.
- d'interventions auprès des partenaires de l'entreprise (associés, banques) pour le maintien de leur soutien,
- d'aides financières à la restructuration : le CODEFI peut avoir recours à des audits (industriels, commerciaux, financiers).

**Contact :** [codefi.ccsf91@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf91@dgfip.finances.gouv.fr)

## 5/ Retour sur les principales aides disponibles :

### LES SUBVENTIONS

- [Fonds de solidarité](#)
- [Le chèque numérique de la Région Ile-de-France](#)
- [Le Cheque numérique de France Num \(500 euros\)](#)
- [Aide dite « coûts fixes »](#)

### LES MESURES FISCALES POUR LES ENTREPRISES

- [Étalement ou report des échéances fiscales \(sauf TVA\)](#)
- [Remboursement accéléré de vos crédits d'impôts \(CICE, etc.\)](#)
- [Incitation fiscale aux bailleurs à renoncer à leurs loyers](#)
- [Baisse des impôts de production](#)
- [Élargissement du champ d'application du taux réduit d'impôt sur les sociétés des PME](#)
- [Adaptation des modalités de paiement des acomptes d'impôt sur les sociétés \(IS\) 2021](#)
- [Plans de règlement pour les dettes fiscales](#)

### LES MESURES FISCALES POUR LES DIRIGEANTS

- [Modulation du taux du prélèvement à la source](#)
- [Report des acomptes](#)
- [Suppression temporaire d'un acompte](#)
- [Plans de règlement pour les dettes fiscales](#)

### LES PRETS

- [Les prêts de trésorerie garantis par l'État - Le PGE](#)
- [Avances remboursables et prêts à taux bonifiés aux PME](#)
- [Les prêts participatifs exceptionnels](#)
- [Le prêt Rebond de Bpifrance](#)

## LES AIDES SOCIALES

- [L'aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans](#)
- [L'aide unique exceptionnelle à l'embauche en contrat d'apprentissage](#)
- [Exonération d'une partie des cotisations et contributions patronales et d'une aide au paiement pour les entreprises de moins de 250 salariés à compter de la période d'emploi de septembre 2020](#)
- [Exonération d'une partie des cotisations et contributions patronales et aide au paiement pour les entreprises de moins de 50 salariés](#)
- [L'aide unique exceptionnelle à l'embauche en contrat d'apprentissage conclus entre le 1er juillet 2020 et le 31 décembre 2021](#)

## LES MESURES SOCIALES POUR LES DIRIGEANTS

- [Réduction des cotisations et des contributions sociales pour les travailleurs indépendants](#)
- [Prise en charge partielle ou totale des cotisations](#)
- [Pour les entrepreneurs ayant épuisé leur allocation chômage : l'Allocation Spécifique de Solidarité \(ASS\)](#)

## AIDES RH

- [L'activité partielle \(ou chômage partiel\)](#)
- [Aide pour la prise en charge des congés payés](#)

.....

*Pour suivre l'actualité de la CC2V au fil de l'eau, n'hésitez pas à vous abonner à la [page Facebook de la CC2V](#) !*